



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Marseille, le 29 janvier 2021

**La Directrice Régionale**

à

Monsieur le Directeur  
BUTAGAZ  
RN 113  
BP 65  
13340 ROGNAC

**Objet :** Conclusions de la visite d'inspection du 17/11/2020  
Établissement Butagaz à Rognac  
**PJ :** Copie du rapport de visite de l'Inspection des Installations Classées à Monsieur le Préfet

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 17/11/2020.

Conformément à l'article L.514-5 et L.171-6 du Code de l'Environnement, vous trouverez en annexe la copie du rapport de visite de l'Inspection des Installations Classées à monsieur le préfet.

Conformément aux articles L.514-5, L.171-6 et L.171-8 du Code de l'Environnement, vous avez la possibilité de faire parvenir vos observations éventuelles au sujet du rapport de visite d'inspection et des propositions de suites administratives à l'attention de :

Préfecture de des Bouches du Rhône  
Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
BITRPM  
Place Félix Baret – CS 80001  
13282 - MARSEILLE CEDEX 06

sous 15 jours à compter de la réception de ce courrier.

Sauf réserve de votre part, dans **un délai de quinze jours**, motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'environnement, ce rapport sera

publié sur le site Internet :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Copie à : SPR/URCS**